UNIL | Université de Lausanne
Faculté des géosciences
et de l'environnement

Maîtrise universitaire en études du tourisme
Master of Arts (MA) in Tourism Studies

Faculté des géosciences et de l'environnement
Université de Lausanne

Plan d'études

2017-2019

Entrée en vigueur | 19 septembre 2017

Plan d'études

Maîtrise universitaire en études du tourisme
Master of Arts (MA) in Tourism Studies

Dans ce document, le masculin est utilisé à titre générique,
tous les titres et fonctions doivent être entendus comme masculins et féminins.

Cursus à temps partiel: Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.
Dans le plan d'études, la colonne « temps partiel » indique à quel semestre il est recommandé de suivre chaque cours.

La *Maîtrise universitaire en études du tourisme / Master of Arts (MA) in Tourism Studies* est organisée par - et sous la responsabilité de - la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne.

De niveau 2ème cycle, ce programme de formation de 120 crédits ECTS a une durée prévue de 4 semestres après le Baccalauréat universitaire. Il est donné en français.

Structure du Master :

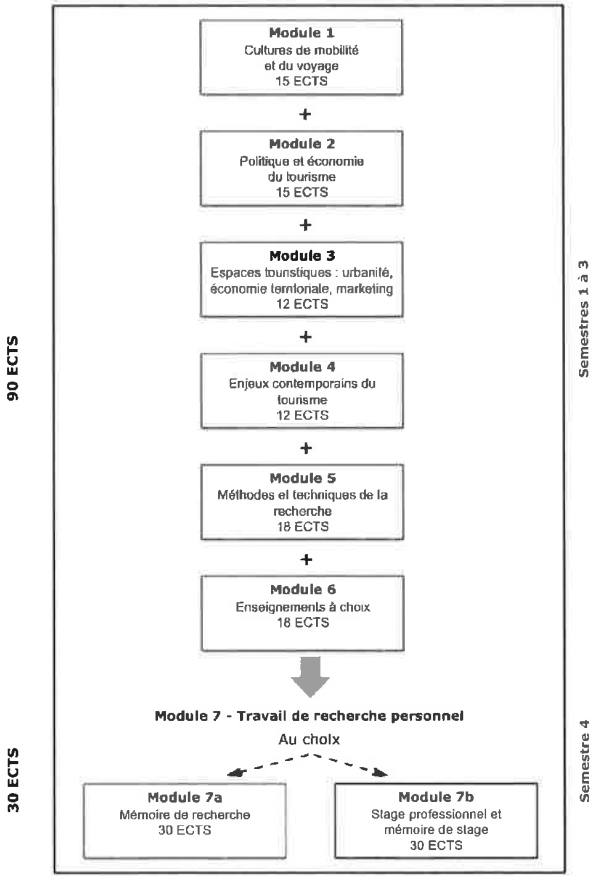

Le présent plan d'études règle les dispositions suivantes :

a) la liste des enseignements obligatoires et le nombre de crédits ECTS auxquels ils donnent droit,

b) les différentes modalités d'enseignement et d'évaluation des enseignements obligatoires.

La Maîtrise universitaire en études du tourisme s'articule ainsi :

1. **Des cours obligatoires pendant 3 semestres** pour un total de 72 crédits ECTS ;

2. **Des cours à choix** pour un total de 18 crédits ECTS pendant les 3 premiers semestres ;

3. **Un mémoire de recherche ou un stage professionnel et un mémoire de stage** pour un total de 30 crédits ECTS.

Note :

Le Décanat de la FGSE, sur préavis du Comité scientifique du Master, peut assortir l'admission d'un étudiant au présent cursus de conditions préliminaires. Ces conditions prennent la forme d'un module ad hoc que l'étudiant doit faire valider. Le module est validé lorsque la moyenne des évaluations du module, pondérées par le nombre de crédits de chaque enseignement, est égale ou supérieure à 4.0.
Si le module représente un montant inférieur ou égal à 30 crédits ECTS, il se nomme « *mise à niveau intégrée*». Le module « *mise à niveau intégrée*» est réalisé par l'étudiant pendant le Master. Il doit, sauf cas de force majeure, être validé à la fin de la première année du cursus de Master.
Si le module représente un montant compris entre 31 et 60 crédits ECTS, il se nomme « *mise à niveau préalable* ». Le module « *mise à niveau préalable*» doit être validé préalablement à l'entrée au Master. En cas de réussite du module du « *mise à niveau préalable* », l'étudiant est admis d'office au Master l'année suivante.

Légende du tableau des enseignements

1. **Enseignants** : N.N. = enseignant à désigner

2. **Type d'enseignement** : C = cours ex cathedra, S = séminaire, T = pratique de terrain, TEP = travaux et exercices pratiques, ST = stage

3. **Heures** : les périodes réelles totales sont données ; jb = enseignement donné en jour-bloc ; djb = demi-journée-bloc

4. **Crédits ECTS** : un crédit ECTS équivaut à 25-30h de travail effectif

5. **Evaluation** : L'évaluation peut se faire sous la forme d'un examen écrit, oral, ou d'une validation (travail pratique, contrôle continu, séminaire, exposé oral, travail individuel, etc. fourni dans le cadre des études).
Les examens écrits et oraux ont lieu durant les sessions d'examens.
Les validations (contrôle continu, travail personnel, séminaire, exposé oral, travail pratique de laboratoire, travail informatique ou de terrain, excursion) ont lieu durant les périodes de cours dans le cadre des enseignements suivis ; à l'exception des excursions qui peuvent avoir lieu hors semestre. Les étudiants sont priés de se conformer aux directives des enseignants pour ces validations.

Les modalités d'évaluation sont précisées comme suit :

- E = Ecrit : examen écrit, d'une durée de 1 à 3 heures ;
- O = Oral : examen oral, d'une durée de 15 à 30 minutes ;
- Validation : peut prendre la forme suivante :
  - P = Pratique : travail individuel ou de groupe ; exposé ; rapport ; travail pratique de laboratoire ou de terrain, etc. ;
  - CCI = contrôle continu = au minimum deux évaluations durant les périodes de cours. Un retour est proposé aux étudiants après chaque évaluation ;
  - Acquis / non acquis : évaluation sans note.

* * *

Module 1 : Cultures de mobilité et du voyage

Le tourisme comporte comme enjeu central la mobilité. Ce module introduit à la réflexion sur le voyage touristique comme une pratique culturelle et sociale de mobilité contemporaine. A partir de l'interrogation des fondements et formations historiques de ces pratiques, l'articulation et l'inscription culturelle, sociale et spatiale du tourisme dans le monde contemporain sont explorées. Le tourisme permet ainsi d'engager des débats sur les grands questionnements actuels sur la mondialisation et l'articulation avec de multiples mobilités. Enfin, les formes d'organisation sociale et culturelle du tourisme, la transformation des structurations sociales et les nouveaux rapports à l'espace symbolique et géographique seront abordés.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1ère année	2ème année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Géographie des mobilités et pratiques touristiques	M. Stock	•	•		24C, 24S, 8T		CCi	6	SA1
Anthropologie du tourisme et du voyage	V. Simoni	•	•		24C, 24S, 8T		CCi	6	SA1
Sociologie du tourisme	B. Réau	•	•		28C*		CCi	3	SA3
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								**15**	

* 4 jours bloc

Module 2 : Politique et économie du tourisme

Ce module présente les spécificités de la décision politique et du fonctionnement du système économique dans le domaine du tourisme. Il passe en revue les acteurs et les enjeux politico-économiques du tourisme tout en fournissant les clés de compréhension des stratégies adoptées par ces acteurs. Ainsi, les fondements de l'approche économique du tourisme, les politiques publiques du tourisme et les enjeux de gestion durable des ressources touristiques sont étudiés.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1ère année	2ème année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Gouvernance et politiques du tourisme	C. Clivaz	•	•		24C, 24S, 8T		E	6	SA3
Gestion durable des ressources touristiques	R. Schweizer	•	•			28C, 28S	P	6	SP4
Economie du tourisme	P. Cuvelier	•	•		28C*		CCI	3	SA3
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								**15**	

* 4 jours bloc

Module 3 : Espaces touristiques : urbanité, économie territoriale, marketing

Ce module aborde les espaces touristiques sous quatre aspects essentiels :
1) les lieux touristiques comme lieux urbains où les processus d'urbanisation se déroulent (économie urbaine, infrastructures urbaines, diversité et civilité urbaine ; espace public, centralité, etc.) ;
2) les processus d'émergence et de développement des espaces touristiques, qui s'insère dans un champ concurrentiel mondial et la mondialisation des lieux touristiques ;
3) la signification sociale et symbolique des lieux touristiques, y compris le marketing territorial, qui est l'une des clés pour comprendre la structuration actuelle du monde touristique ;
4) les aspects économiques des lieux touristiques, à la fois concernant les systèmes locaux de production/consommation et leur développement en lien avec le *destination marketing*.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1ère année	2ème année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Dimensions urbaines des lieux touristiques	M. Stock	•	•			24C, 24S, 8T	CCI	6	SP2
Développement économique des territoires touristiques	L. Kébir	•	•			28C*	E	3	SP4
Marketing et communication	I. Frochot	•		•	28C*		E	3	SA3
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								**12**	

* 4 jours bloc

Module 4 : Enjeux contemporains du tourisme

Ce module approfondit la réflexion sur les enjeux contemporains du tourisme, notamment les nouvelles logiques du territoire, du patrimoine et de l'environnement comme ressources touristiques, mais aussi la transformation de la logistique et des pratiques touristique induites par l'émergence de technologies numériques. Il propose une introduction approfondie aux contextes de ces enjeux ainsi qu'un ensemble de concepts pour les analyser dans leurs relations avec le tourisme. Il propose aussi des outils de réflexion pour la conceptualisation de solutions aux problèmes que ces enjeux suscitent.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1ère année	2ème année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Aménagement et protection des Alpes 1	E. Reynard	•	•		24C		P	3	SP6
Tourisme et technologies numériques	M. Stock	•		•	28C		CCI	3	SA3
Ressources territoriales	E. Reynard	•	•		24C		P	3	SP6
Tourisme et environnement	E. Reynard	•		•	24C		O	3	SA5
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								**12**	

Module 5 : Méthodes et techniques de la recherche

Ce module vise à transmettre dans un premier temps les principales étapes méthodologiques de la recherche scientifique. Dans un deuxième temps il offre la possibilité de concrétiser ces étapes, d'une part dans le cadre d'un stage de terrain (séjour d'au moins une semaine dans un lieu touristique), d'autre part dans le cadre d'une recherche-action menée tout au long du semestre dans une collectivité touristique de montagne.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1ère année	2ème année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Méthodologie de la recherche scientifique : de la théorie à l'enquête	M. Stock	•	•			28C	CCI	3	SP4
Stage de terrain	M. Stock	•		•	56T, 4S*		P	6	SA6
Projet de recherche-action	C. Clivaz AS. Fioretto	•		•	28S, 8T		P	9	SA7
Total des crédits exigés pour ce module (moyenne pondérée par les crédits ECTS)								**18**	

*7 jours bloc

Module 6 : Enseignements à choix

Le Comité Scientifique du master publie à chaque rentrée académique une liste d'enseignements à choix. Cette liste est disponible sur le site internet de la Maîtrise universitaire en études du tourisme. L'étudiant peut choisir des enseignements dans cette liste et peut également proposer des enseignements optionnels au sein de la FGSE, dans une autre faculté de l'UNIL ou dans une autre institution d'enseignement (EPFL, UNIGE, UNINE etc.).

Les domaines suivants sont conseillés aux étudiants :

Domaine 1 : Développement durable			
Domaine 2 : Aménagement et urbanisme			
Domaine 3 : Gestion des sports et loisirs			
Domaine 4 : Coopération au développement			
Domaine 5 : Technologies numériques			
Domaine 6 : Gestion des espaces naturels			
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à crédits)		**18**	

Module 7 : Travail de recherche personnel

Le quatrième semestre est consacré à la réalisation d'un travail de recherche personnel sous la forme d'un mémoire de recherche (Module 7a) **ou** la réalisation d'un stage professionnel et la rédaction d'un mémoire de stage (Module 7b).

L'étudiant communique au secrétariat de la Maîtrise universitaire en études du tourisme l'orientation choisie au plus tard à la fin du troisième semestre.

Module 7a : Mémoire de recherche

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1ère année	2ème année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Mémoire de recherche		•		•		•	P	30	SP6, SP8
Total des crédits exigés pour ce module								**30**	

Le sujet de mémoire de recherche doit être présenté au plus tard au début du quatrième semestre. Le Comité scientifique approuve les propositions de projets de mémoire et désigne un enseignant chargé du suivi de l'étudiant (le directeur de mémoire).

Le travail de mémoire de recherche est à rendre à la fin du 4ème semestre. Les modalités pratiques pour la rédaction et la soutenance sont précisées dans une directive.

Module 7b : Stage professionnel et mémoire de stage

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1ère année	2ème année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Stage professionnel		•		•		ST	Acquis / non acquis	15	SP6, SP8
Mémoire de stage		•		•		•	P	15	SP6, SP8
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à crédits)								**30**	

L'étudiant peut réaliser un stage professionnel dans un organisme public, parapublic ou privé actif dans le secteur du tourisme (ou dans un domaine connexe), au niveau local, régional, national ou international.

Le projet de stage doit être accepté par écrit par le Coordinateur de la Maîtrise universitaire en études du tourisme, après consultation du Comité scientifique avant le début du stage.

Les modalités pratiques et de validation du stage sont précisées dans une directive.

Le travail de mémoire de stage est à rendre à la fin du 4ème semestre. Les modalités pratiques pour la rédaction et la soutenance sont précisées dans une directive.

Approuvé par le Conseil de Faculté, le 6 avril 2017

René Véron
Doyen